

Image not found or type unknown



tiers sortant pour AG association loi 1901

Par **gisou9**, le **11/01/2021** à **11:57**

Bonjour,rnrnNous allons procéder à notre AG 2020 le 22 janvier prochain.rnrnSeulement nous avons un souci, lors de l'AG 2019 tout le bureau a été réélu, sauf que, début septembre 2020, notre président a démissionné ainsi qu'un autre membre du bureau.rnrnNotre problème est le suivant : lors de l'AG 2019 nous n'avons pas déterminé les 3 tiers sortants par tirage. Aujourd'hui nous avons en réunion de bureau nommé le 1er tiers sortant avec un membre du bureau qui s'est porté volontaire auquel nous avons inclus le président démissionnaire et l'autre membre bureau démissionnaire également ce qui a constitué notre 1ers tiers sortant.rnrnMa question est : est ce que nous pouvions procédé de cette façon pour déterminer le tiers sortant.rnrnMerci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **12/01/2021** à **08:04**

Bonjour,rnrnQue disent les statuts de votre association, c'est ça qui déterminera si votre décision est correcte ou non.

Par **Visiteur**, le **12/01/2021** à **16:39**

BonjourrnrnLa démission étant récente, je pense que vous pouvez considérer que ces gens font partie du tiers sortant et ne se représentent pas.

Par **morobar**, le **14/01/2021** à **17:05**

Bonjour,
[quote]
nous n'avons pas déterminé les 3 tiers sortants par tirage.
[/quote]
Impossible sauf si l'association a été créée en 2019, ce qui ne paraît pas être le cas.
C'est lors de l'AG constitutive que l'on détermine les tiers, en désignant des conseillers à mandat variable
Une bonne fois pour toutes.